



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **2 novembre 2009**

Décision n° **B-2009-1266**

commune (s) :

objet : Location et pose d'échafaudages pour travaux de maintenance d'équipements industriels sur le CVTGU de Lyon sud - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur Crédoz

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 octobre 2009

Compte-rendu affiché le : 03 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Philip, Sécheresse (pouvoir à M. Bernard R), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Peytavin, Frih, M. Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Arrue, David G., Lebuhotel.

Bureau du 2 novembre 2009

Décision n° B-2009-1266

objet : **Location et pose d'échafaudages pour travaux de maintenance d'équipements industriels sur le CVTDU de Lyon sud - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de la propriété

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Les prestations du présent marché sont constituées par la location et la pose d'échafaudages pour des travaux en hauteur sur les équipements industriels de traitement de déchets de l'usine d'incinération de déchets ménagers de Lyon sud. Le marché impose l'étude et la conception des échafaudages, conformément aux règles de sécurité en vigueur sur la période de validité du marché.

Conformément aux articles 26, 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, une procédure d'appel d'offres a été lancée concernant la location et la pose d'échafaudages pour travaux de maintenance d'équipements industriels sur le Centre de valorisation thermique des déchets urbains (CVTDU) de Lyon sud.

Il s'agit d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, passé pour une durée ferme de quatre ans. Le montant minimum sur la durée totale du marché est de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC et le montant maximum sur la durée totale du marché est de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres a, le 25 septembre 2009, classé les offres et choisi celle de la société Entrepose échafaudage.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande concernant la location et la pose d'échafaudages pour les travaux de maintenance d'équipements industriels de l'usine d'incinération de Lyon sud, et tous les actes contractuels y afférents, avec la société Entrepose échafaudage pour un montant minimum sur sa durée totale de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC et un montant maximum sur sa durée totale de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - section de fonctionnement - centre budgétaire 5840 - centres de gestion 584310 et 584311 - compte 613 510 - fonction 812.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 3 novembre 2009.